



Fermeture de l'entreprise pour les ponts

Par **nitrocom**, le **27/04/2009** à **18:47**

Bonjour,
mon entreprise ferme pour faire les ponts de 22 mai et 13 juillet 2009, pour les employés pas de problème CP ou RTT obligatoire pour les équipes d'astreinte peut on les obligés à venir travailler pendant que l'entreprise ferme.
merci.

Par **jrockfalyn**, le **27/04/2009** à **18:49**

Bonjour,

La fermeture de l'entreprise pendant un pont n'est pas un droit prévu dans le code du travail, qui d'ailleurs, rappelons-le n'impose même pas le chômage des jours fériés à part le 1er mai.

En conséquence, l'employeur peut imposer le travail d'une partie des salariés ces jours là.

Il n'y a donc rien à faire

Cordialement

Par **nitrocom**, le **27/04/2009** à **23:16**

jrockfalyn,

je te remercie pour cette précision
et encore merci pour avoir répondu aussi rapidement